

Le bail rural et la pratique notariale (Atelier CRIDON)

Niveau : Expert

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

Public concerné :

Notaires

Compétences pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Connaître les conditions d'existence d'un bail rural soumis au statut du fermage et les hypothèses d'exclusion du statut
- Savoir identifier les causes de résiliation et de non-renouvellement du bail rural, à la lumière de l'analyse de la jurisprudence récente
- Comprendre les interactions entre le statut du fermage et le contrôle des structures
- Identifier les problématiques liées à la vente d'un immeuble rural occupé
- Maîtriser les droits et obligations des parties pendant le cours du bail
- Connaître les règles régissant le droit de préemption du preneur rural

Contenu :

I. DOMAINE D'APPLICATION DU STATUT DU FERMAGE

Contrats soumis - critères qualitatifs

Contrats exclus

II. LA CONCLUSION DU BAIL RURAL

III. LE CONTENU DU BAIL RURAL

IV. INTÉRACTIONS ENTRE BAIL RURAL ET CONTRÔLE DES STRUCTURES

V. LA VENTE D'UN IMMEUBLE RURAL OCCUPÉ

VI. RÔLE DU NOTAIRE - DROIT DE PRÉEMPTION DU PRENEUR RURAL

VII. LA CESSION DU BAIL LA FIN DU BAIL : CAUSE DE RÉSILIATION

ET DE NON-RENOUVELLEMENT

Prérequis :

Ayant déjà été confronté à la rédaction d'un bail rural et, plus généralement à des problématiques tournant autour du bail rural.

Modalités pédagogiques :

Propos illustrés de jurisprudences récentes

Rappel des principes

Support visuel

Modalités techniques :

Salle de formation adaptée avec tableau et/ou paperboard et vidéoprojecteur.

Un support de formation est remis au stagiaire.

Modalités d'exécution :

Formation présentielle